



vol d'Affaires Personnelles lors de travaux de rénovation :

Par **oliv1204**, le **06/02/2023** à **12:28**

Bonjour,

Je vous contacte dans le cadre d'un vol d'Affaires Personnelles lors de travaux de rénovation :

Je fais des gros travaux de rénovation dans ma maison secondaire, qui n'est de fait plus habitable depuis 1 an.

L'entrepreneur dispose d'une clé. (et c'est le seul)

L'entrepreneur n'a pas fini les travaux mais vient de m'annoncer qu'il fait faillite et que le tribunal vient d'annoncer sa liquidation. Les comptes sont donc tous négatifs et je doute que les assurances 2023 soient payées.

Hors je viens de constater que des biens personnels (évier, parquet, machine à laver,..) ont été volés. Mais sans effraction. C'est donc l'oeuvre d'un ouvrier ou sous traitant.

Que puis je faire svp ? Porter plainte contre l'entrepreneur (en tant que personne) ?

Mon contrat d'assurance couvre le vol sauf les "La perte ou la disparition inexpliquée."

Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Olivier

Par **yapasdequoi**, le **06/02/2023** à **14:33**

Bonjour,

Comme sur l'autre forum : Portez plainte pour les vols, mais ne vous faites pas trop d'illusions.

Et l'assurance ne remboursera sans doute pas sans traces d'effractions.

Par **Alexa02**, le **06/02/2023** à **14:57**

Bonjour, je suis d'accord avec @YAPASDEQUOI. Déposer une plainte sera une solution : vous pouvez aussi l'accuser d'ambu de confiance. Mais essayez de discuter avec l'entrepreneur. Bonne chance.

Par **yapasdequoi**, le **06/02/2023** à **15:34**

Il est en liquidation ! L'entrepreneur n'est plus en capacité de négocier quoi que ce soit.

Et vous ne pouvez pas prouver qu'il a volé quoi que ce soit, sauf si vos affaires sont effectivement retrouvées chez lui ou dans son entrepôt.

En encore : rien ne ressemble à un évier qu'un autre évier ...